

INFORMATION PRESSE

36^{ème} jour de confinement

La Rochelle : point de situation régulier COVID19 pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS mardi 21 avril 2020

Jean-François Fountaine, Maire de La Rochelle, a présidé une réunion des membres du Conseil Municipal en visioconférence lundi 20 avril 2020. Cette réunion a permis d'acter:

Les aides aux familles :

La Ville de La Rochelle apportera **une aide financière complémentaire aux familles** dont les enfants ne vont plus à l'école et qui jusque-là bénéficiaient d'un tarif social pour la restauration scolaire.

Le but est que ces familles, et notamment les enfants concernés, aient accès à une nourriture variée et suffisante. En période normale, les enfants inscrits à la cantine scolaire bénéficient tous d'un repas confectionné par un nutritionniste. Pour permettre de s'adapter à cette période de crise, une aide spécifique à destination des familles aux quotients familiaux les plus bas a été décidée.

Les familles bénéficiaires sont celles ayant un quotient familial compris entre 0 et 449 correspondant aux tranches W et B des tarifs de la restauration scolaire. Ces familles payent habituellement 0,10 euros par repas pour les quotients allant jusqu'à 409 ou 0,90 euros par repas pour les quotients allant jusqu'à 449.

Ainsi 1 300 enfants bénéficieront d'un soutien de la collectivité de 144 euros à 180 euros par enfant pour pouvoir s'alimenter correctement dans les jours qui viennent.

La collectivité a également mobilisé les centres sociaux pour soutenir, dans le cadre des accompagnements scolaires, les élèves les plus fragiles. Le programme de réussite éducative du CCAS en fait de même. Afin d'accompagner au mieux les enfants pendant cette période compliquée de confinement, la ville active également ses relais auprès du Département pour s'assurer, autour de l'aide sociale à l'enfance, que les situations de violence sont repérées et réglées.

Les mesures de soutiens économiques :

Il est confirmé que la Ville supprimera l'intégralité des droits de terrasse pour l'année 2020. Il a également été décidé que les entreprises et commerçants installés dans des locaux municipaux seraient exonérés de loyer pour la période de confinement.

Les écoles :

Les élus insistent sur la nécessité que tous les critères sanitaires soient remplis afin de pouvoir organiser une rentrée scolaire. Les services de la Ville travaillent dès maintenant avec les services de l'Education Nationale à la préparation de la période post confinement pour garantir la pleine sécurité des enfants et des personnels éducatifs.

Reprise des chantiers :

Les chantiers pourront reprendre dans la Ville de La Rochelle après une vérification du strict respect du protocole de l'organisme professionnel de prévention du BTP qui encadre l'application des gestes barrières et l'utilisation des équipements de protection individuels. Les chantiers seront suivis par les services de la Ville en respectant eux aussi les gestes barrières et en portant les équipements adaptés.

Les chantiers de la Ville concernés par une reprise d'ici fin avril sont notamment ceux du Quai Duperré, de l'Avenue Poincaré, du marais de Tasdon, du parc Charruyer, du chemin des Chirons Longs, de la passerelle du Gabut, de l'école Barthélémy Profit, de la crèche du centre social de Tasdon ou du PAPI de Port Neuf.

Le CCAS de la Ville de La Rochelle annonce qu'aucun cas de COVID-19 n'a été détecté dans les EPHADS publics rochelais, comme l'ont confirmé les tests réalisés toute la semaine dernière effectués sur 350 résidents et 220 agents du CCAS. **Cela permet au Président du CCAS de saluer le grand professionnalisme dont ont fait preuve tous les personnels des EPHADS et du Soins à domicile** et de les remercier de leur présence bienveillante et leur engagement pour maintenir le lien social.

De nombreuses actions ont été mise en place dans ce sens. **Les établissements se sont dotés d'outils numériques pour garder un lien** entre les résidents et les familles. Des pages facebook ont été créés, des relations avec les enfants des quartiers ont été conservés. **Et avant l'annonce du gouvernement, des échanges visuels respectueux des gestes barrières ont été organisés entre les résidents et leurs proches.**

Un partenariat a été créé entre un magasin local et le service d'aide à domicile du CCAS pour passer des commandes à distance et récupérer les colis alimentaires en toute sécurité. Plus de 150 personnes ont bénéficié de ce dispositif. Pour les personnes isolées sans service à domicile et suivies dans le cadre de la liste des personnes vulnérables de la Ville, des agents municipaux Volontaires assurent la livraison de course à domicile.

Globalement, depuis le début du confinement **le standard du CCAS a reçu 2 170 appels téléphoniques de rochelais en grande détresse**. Ils ont été accompagnés et orientés en fonction de leur besoin. 163 d'entre eux ont été reçus au CCAS pour des secours de première urgence et 1 000 ont été pris en charge par l'épicerie solidaire de Mireuil.

De même, les **enfants suivis par le programme de réussite éducative de la Ville de La Rochelle**, dont l'objectif est de lutter contre le décrochage scolaire, ont reçu un aide pour acheter du matériel numérique et une mallette pédagogiques avec des jeux, des feuilles et des crayons.

Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56

RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle
anne.michon@agglo-larochelle.fr / [Facebook Anne Michon](#)